



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

Le Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 372 / MAE

Papeete, le

13 MAI 2020

à

Monsieur Antonio PEREZ
Représentant à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Déploiement de la 5^{ème} génération « New Radio »

Réf. : question orale en date du 11 mai 2020

Monsieur le Représentant de l'Assemblée,

Par question orale citée en référence, vous sollicitez un point global sur le déploiement de la 5^{ème} génération de communications mobiles ou 5G. Je vous sais gré de cette question qui me donne l'opportunité de donner à notre Assemblée des précisions sur la situation actuelle de ce dossier.

La mise en œuvre de la 5G est assujettie à l'affectation de la bande 700 MHz et 3 500 MHz à la Polynésie française. L'octroi des fréquences en question est formalisé par un décret de l'Etat modifiant ainsi le Tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF).

Les travaux d'affectation sont en cours et ont intégré également l'extension de la délégation des fréquences 5G à la Nouvelle Calédonie.

L'attribution à la Polynésie française de toutes les ressources en fréquences est la condition *sine qua none* pour disposer d'une vision complète et globale du déploiement de la 5G.

Par ailleurs, la bonne gestion des ressources du spectre impose une répartition intelligente et équitable entre les opérateurs.

Au 31 décembre 2019, aucun opérateur n'avait déposé d'autorisation d'utilisation de fréquences (AUF) 5G, démontrant que le secteur n'est pas encore prêt pour un déploiement de ce type.

Les dossiers d'AUF sont importants, car ils permettent de visualiser le calendrier, les lieux d'implantations, les surfaces couvertes et les applications possibles qui seront faites par les opérateurs.

La prochaine période de dépôt d'AUF, fixée au 30 juin 2020, pourrait être un indicateur de l'intérêt ou pas des opérateurs de déployer un réseau 5G pour 2021 ou 2022.

Des travaux préparatoires sont menés, néanmoins, par les équipes de la Direction générale de l'économie numérique, l'Agence Nationale des FRéquences, les opérateurs de télécommunications et les autres co-affectataires (le Ministère de la Défense, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'aviation civile, Météo France, le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et le Centre national des études spatiales).

Ces travaux préparatoires portent sur les technologies de synchronisation des données (TDD ou FDD¹), la protection et la cohabitation des stations existantes car elles induisent des zones de contraintes où des atténuations et des baisses de puissance à appliquer sur les équipements 5G sont nécessaires.

En outre, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire, les investissements sur de nouvelles infrastructures, comme la 5G, pourraient être reportés par les opérateurs de télécommunications. En conséquence, *l'étude d'impact du déploiement de la 5G* sera reportée.

Enfin, je retiens votre proposition de créer un comité composé d'experts, de maires et d'associations afin d'aborder et de répondre aux interrogations sociétales, environnementales et sanitaires que suscitent la 5G. Les modalités d'organisation seront convenues d'un commun accord entre Madame le Ministre en charge du numérique et vous-même.

Priscille, Tea FROGIER



¹ Frequency-division duplexing (FDD) - Time division duplexing (TDD)